

<https://emploi.spf75.org/Licence-en-droit-a-distance-Universite-Pantheon-Assas-de-Paris>



Licence en droit à distance - Université Panthéon-Assas de Paris

- Formations à Paris -



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juillet 2013

Copyright © Secours populaire Français Accompagnement vers l'emploi -

Tous droits réservés

Décrochez la licence en droit d'Assas en ligne !

Vous êtes :

- en recherche d'emploi (les frais d'inscription sont diminués de 50%)
- lauréats d'un baccalauréat obtenu avant 2013
- étudiants engagés dans des disciplines autres que juridiques
- déjà engagés dans la vie active
- empêchés pour raison de santé
- chargés de famille
- en détention

Inscription en ligne : <http://www.agorassas.fr/>

La licence en droit à distance de l'université Panthéon-Assas s'adresse à toute personne se trouvant dans l'impossibilité de suivre les cours à l'université, notamment aux personnes en recherche d'emploi.

L'admission à la licence de droit numérique se fait sur dossier. L'inscription est obligatoire, annuelle et payable en début d'année. La licence aboutira au diplôme national.

Hormis l'organisation des examens, toute la procédure d'inscription, tout l'enseignement et tout contact avec l'étudiant se dérouleront via la plateforme pédagogique interactive.

Les cours magistraux seront dispensés sous forme d'enregistrements vidéo par les enseignants de l'université. Les cours vidéos seront accompagnés de ressources pédagogiques et d'auto-évaluations comme : textes de loi, jurisprudences, bibliographies, fiches descriptives, glossaires, cas pratiques, quizz et exercices, etc...

En plus des évaluations et exercices interactifs, l'étudiant aura à effectuer en ligne des devoirs obligatoires.

Deux réunions méthodologiques, non-obligatoires, seront organisées à l'université, avant les examens. Pour les étudiants qui ne peuvent se rendre à l'université, ces réunions seront diffusées en visioconférence, enregistrées et disponibles ensuite sur la plateforme pédagogique.

Comme pour le régime « en présentiel », l'année universitaire est composée de deux semestres, chacun sanctionné par des examens, en février et en juin. Si l'étudiant n'a pas validé toutes les matières, il pourra les repasser à la session de septembre.